

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2025

LES EFFETS PSYCHOLOGIQUES DE TIKTOK SUR LES MINEURS - (N° 1030)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 4

présenté par

M. Saint-Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* De déterminer, le cas échéant, l'influence directe des dirigeants de plateformes numériques dans la propagation de contenus dangereux et illégaux et les effets psychologiques engendrés par cette diffusion sur les utilisateurs, notamment sur les mineurs ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement du groupe LFI-NFP, nous souhaitons dénoncer l'instrumentalisation de certains réseaux sociaux par leurs propriétaires qui, à des fins idéologiques, n'hésitent pas à favoriser la diffusion de contenus dangereux et/ou illégaux qui peuvent particulièrement affecter la santé mentale des mineurs.

Les dirigeants de certaines plateformes comme X ou Facebook n'hésitent plus à mettre leurs plateformes au service de leurs idées nauséabondes. A titre d'illustration, Mark Zuckerberg, fondateur de Facebook a déclaré le 10 janvier dernier que « L'énergie masculine est bonne. La société en est remplie, mais la culture d'entreprise essaie de s'en détourner. Toutes ces formes

d'énergie sont positives, mais une culture qui fait un peu plus la part belle à l'agressivité a ses mérites. » Or, ces poncifs liés à la pensée masculiniste se diffusent de plus en plus ouvertement sur les réseaux sociaux. Lucie Daniel, experte plaidoyer au sein de l'ONG féministe Equipop et co-autrice du rapport « Contrer les discours masculinistes en ligne » affirme que « les contenus haineux [ont] tendance à être plus viraux que les contenus non haineux » et que par conséquent, les contenus masculinistes « qui suscitent le plus d'interactions, de partages, de commentaires sont ceux qui vont être les plus visibilisés, voire monétisés. » Les dirigeants des plateformes ont donc une part de responsabilité dans l'essor et la visibilité des discours masculinistes, d'autant plus qu'elles sont « souvent régies par des algorithmes qui eux-mêmes ont des biais sexistes ». Les utilisateurs mineurs, confrontés à la multiplication de ces contenus sur leur fil d'actualité peuvent en souffrir du fait notamment que tout les pousse à croire qu'il s'agit d'attentes de la société vis-à-vis d'eux, alors qu'il ne s'agit que d'une manipulation de masse.

Dans ce contexte, la commission d'enquête devra être l'occasion de déterminer avec précision le niveau de responsabilité de chacun des propriétaires des plateformes sur la diffusion des contenus dangereux et/ou illégaux, et proposer des pistes de solutions pour en réduire l'influence, au bénéfice de nos enfants.